



Feuille de route de la PI

La marche à suivre pour obtenir votre brevet



2 OPIC

Vérification

L'OPIC vérifie votre demande pour s'assurer qu'elle répond aux exigences relatives au dépôt. Si votre demande est incomplète, l'OPIC vous informera des éléments manquants.

Vous devez soumettre votre demande complète dans les 15 mois suivant la date de dépôt, et elle doit comprendre :

- une pétition pour l'octroi d'un brevet formelle
- un abrégé de l'invention
- des revendications concernant l'invention
- des dessins
- un listage de séquences biologiques, s'il y a lieu, en format électronique



1 OPIC

Dépôt

Taxe de dépôt :
Petite entité¹ : 200 \$ **Régulière :** 400 \$
Vous pouvez entamer le processus en déposant votre demande auprès de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC).

Pour obtenir une date de dépôt, votre demande doit comprendre :

- une déclaration disant que vous faites une demande de brevet
- un document (en anglais ou en français) décrivant une invention
- votre nom et votre adresse
- la taxe de dépôt et, le cas échéant, une déclaration du statut de petite entité signée



3 OPIC

Émission d'une date de dépôt

Si la demande répond aux exigences relatives au dépôt et que vous avez payé la taxe de dépôt exacte, l'OPIC attribuera à votre demande un numéro, une date de dépôt et un certificat de dépôt.

Quand obtiendrai-je une date de dépôt?

L'OPIC émettra une date de dépôt et vous enverra un certificat de dépôt dans les 3 semaines qui suivent la réception de votre demande.



4 OPIC

Classification

L'OPIC utilise le système de la Classification internationale des brevets (CIB) pour classer votre demande dans le domaine technique approprié.



5 OPIC

Publication

L'OPIC rend votre demande accessible au public dans les 18 mois qui suivent votre date de dépôt.



7 OPIC

Demande d'examen

Taxe d'examen :
Petite entité¹ : 400 \$
Régulière : 800 \$

L'examen est le processus qu'utilise l'OPIC pour déterminer s'il y a lieu de vous accorder un brevet pour votre invention. Les examens sont effectués uniquement sur demande.

Les demandes de brevet sont examinées dans l'ordre de réception des demandes d'examen.

Puis-je demander un examen accéléré?

Oui. Nous avons 3 différents mécanismes pour cette fin.



6 OPIC

Paiement de la taxe de maintien

Vous devez acquitter une taxe de maintien annuelle à compter du deuxième anniversaire de la date de dépôt pour que votre brevet ou demande de brevet demeure en bonne et due forme.

	Anniversaire			
	2-4	5-9	10-14	15-19
Petite entité ¹	50 \$	100 \$	125 \$	225 \$
Régulière	100 \$	200 \$	250 \$	450 \$



8 OPIC

Examen pour vérifier la conformité

Un examinateur de brevets déterminera si votre demande est conforme à la *Loi sur les brevets* et aux *Règles sur les brevets*.



9 OPIC

Rapport de l'examinateur

Si votre demande présente des irrégularités, l'examinateur les indiquera dans son rapport.

Quand recevrai-je le rapport de l'examinateur?

Cela dépend du domaine dans lequel votre demande a été classée (CIB) et si vous avez demandé un examen accéléré.

Un premier rapport est envoyé dans les 14 mois suivant l'examen, et dans les 3 mois dans le cas d'un examen accéléré.*



10 OPIC

Réponse

Vous aurez la possibilité de répondre au rapport de l'examinateur en apportant des modifications ou en présentant des arguments.

Il peut y avoir quelques rapports d'examen ou un examinateur peut vous appeler pour vous demander d'apporter des corrections mineures.

Quel est le délai dans lequel je dois demander un examen?

Dans les 5 années qui suivent le dépôt de votre demande.

Quel est le délai dans lequel je dois répondre?

Le rapport de l'examinateur précisera le délai dans lequel vous devrez répondre à ses préoccupations. Le délai est de 6 mois, ou de 3 mois dans le cas des examens accélérés.

Combien de temps faudra-t-il à l'examinateur pour examiner ma demande à nouveau?

De 5 à 9 mois*, mais cela dépend du domaine dans lequel votre demande a été classée.



11 OPIC

Acceptation

Taxe :
Petite entité¹ : 150 \$
Régulière : 300 \$

Une fois votre demande acceptée, l'OPIC vous enverra un avis d'acceptation. Ce dernier confirmera que vous obtiendrez un brevet et vous demandera de verser la taxe finale dans les 6 mois qui suivent la réception de l'avis.

OU

Refus et décision finale

Si votre demande est refusée, l'OPIC vous enverra un rapport de décision finale pour expliquer la raison du refus et vous donner une dernière chance de présenter vos arguments ou d'apporter des changements à votre demande.

Si l'examinateur est toujours insatisfait, l'OPIC enverra votre demande à la Commission d'appel des brevets et vous pourrez comparaître devant la Commission pour présenter vos arguments. La Commission recommandera que votre demande soit acceptée, acceptée avec modifications ou rejetée par le commissaire aux brevets.

Si votre demande est rejetée, vous pouvez interjeter appel devant la Cour fédérale du Canada dans les 6 mois suivant le rejet.



12 OPIC

Octroi du brevet

Après avoir reçu le paiement de la taxe finale, l'OPIC prépare votre brevet et vous l'envoie par la poste. Le brevet vous accorde le droit d'empêcher d'autres personnes de fabriquer, d'exploiter ou de vendre votre invention.

¹ Une petite entité est un individu, une entreprise ayant tout au plus 50 employés ou une université.

*Attente : Normes de service respectées dans 90 % des cas

Ne divulguez pas publiquement votre invention avant le dépôt!